

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

**FOURNITURE, LIVRAISON ET MONTAGE DE
MOBILIER DE BUREAU ET DE RESTAURATION
INTERIEURE**

CONSULTATION N°2024-FOUR-0004

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST

13 Avenue Jean Jaurès

BP 13

42110 FEURS

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne la fourniture, la livraison et le montage de mobilier de bureau et de restauration intérieure.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 – Durée du contrat

L'exécution des prestations débute à compter de la date de notification du contrat.

1.5 – Conditions de la consultation

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur. Le pouvoir adjudicateur impose cette forme de groupement pour assurer la bonne exécution du marché public dans son intégralité.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

1.6 - Publication

La consultation « Fourniture, livraison et montage de mobilier de bureau et de restauration intérieure. » a été publiée le 15 avril 2024 sur la plateforme <https://loire.marches-publics.info/> ainsi que sur le support presse « L'Essor – Affiches » le 19 avril 2024.

1.7 - Date et heure limites de réception :

Les offres des candidats devaient parvenir au plus tard le lundi 13 mai 2024 à 12h00.

1.8 – Dépôt des offres

A la date limite de réception des offres, 12 plis ont été reçus dont 1 pli dématérialisé remplacé par le candidat Saint Etienne Bureau Mobilier.

- Pli n°1 IDEA AND KO
- Pli n°2 SAINT ETIENNE BUREAU MOBILIER (pli remplacé par le pli n°3)
- Pli n°3 SAINT ETIENNE BUREAU MOBILIER
- Pli n°4 STEELCASE IDF
- Pli n°5 MUR DESIGN BY AMBIANCE
- Pli n°6 SPARK OFFICE
- Pli n°7 MCV
- Pli n°8 B TO B MOBILIER
- Pli n°9 ORGANISATION MECANOGRAPHIQUE
- Pli n°10 AIN BUREAU CLASS
- Pli n°11 MOBILIER JAROZO
- Pli n°12 EQUIP INDUS

1.9 – Modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché public seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

ARTICLE 2 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 6 jours.

*

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L2152-1 à L2152-4, R2152-1 et R2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0
2-Valeur technique	30.0
2.1 - <i>Attestation de visite du site</i> /10	
2.2 - <i>SAV Délais de Réapprovisionnement en cas de produits défectueux ou non conforme à la commande</i> /10	
2.3 - <i>Fiches techniques (Ergonomie/Fonctionnalités/ Normes)</i> /5	
2.4 - <i>Durée de Garantie des produits</i> /5	
3- Développement Durable	10.0
3.1 - <i>Provenance des produits (France / Zone Union Européenne / Hors Union Européenne) /10</i>	

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

1/Prix

Consultation n°: 2024FOUR0004

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240702-128-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Page 3 sur 7

Réception par le préfet : 02/07/2024

Le prix sera évalué sur la base des prix indiqués à la décomposition du prix global et forfaitaire sur la base de laquelle s'effectuera l'analyse des prix.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

2) Valeur technique

Le critère valeur technique sera évalué sur la base du mémoire technique ainsi que sur la base de tout élément permettant d'évaluer les sous-critères indiqués ci-dessus.

3) Développement durable

Le critère développement durable sera évalué sur la base de la décomposition du prix global et forfaitaire ainsi que sur la base de tout élément permettant d'évaluer le sous-critère indiqué ci-dessus.

Suite à donner à la consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de recourir ou non à la négociation. Les offres reçues sont analysées au regard des critères de jugement des offres précités. Suite à cette analyse et après un premier classement provisoire, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager les négociations avec les 3 premiers candidats. La négociation sera conduite dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats. Le pouvoir adjudicateur ne peut révéler aux autres candidats des solutions proposées ou des informations confidentielles communiquées par un candidat dans le cadre de la négociation, sans l'accord de celui-ci. La négociation pourra porter sur l'ensemble des critères. La négociation pourra être menée via le profil acheteur ou au cours d'entretien si nécessaire. La négociation peut se dérouler en phases successives à l'issue desquelles des candidats sont exclus de la négociation. La négociation finale peut ainsi se dérouler avec la ou les seules entreprises ayant produit l' (les) offre(s) économiquement la (les) plus avantageuse(s) au regard des critères de jugement des offres. Au terme de l'analyse et de la négociation, après classement des offres, l'offre économiquement la plus avantageuse est choisie.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

I. EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

A. EXAMEN DES CANDIDATURES

Les candidatures ont été examinées selon les critères fixés dans l'appel public à la concurrence et le règlement de la consultation et retracés ci-après :

- Conformité administrative des documents exigés à l'appui de la candidature
- Capacités techniques et références professionnelles

Le candidat IDEA AND KO a remis une déclaration sur l'honneur jugée trop ancienne, il a été demandé à cette entreprise de remettre un document à jour. Par conséquent, une demande de précisions sur le dossier de candidature a été adressée via la plateforme du profil acheteur à cette société le 17 mai 2024. L'accusé de réception de notification du message date du 17 mai 2024. Cet élément devait être transmis avant le 23 mai 2024 à 17h00. Le document a été déposé sur la plateforme le 17 mai 2024.

Le candidat SAINT ETIENNE BUREAU MOBILIER a omis de remettre la déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner. Une demande de précisions sur le dossier de candidature a été adressée via la plateforme du profil acheteur à cette société le 17 mai 2024. L'accusé de réception de notification du message date du 17 mai 2024. Cet élément devait être transmis avant le 23 mai 2024 à 17h00. Le document a été déposé sur la plateforme le 21 mai 2024.

Le candidat B TO B MOBILIER a omis de remettre la déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner. Une demande de précisions sur le dossier de candidature a été adressée via la plateforme du profil acheteur à cette société le 17 mai 2024. L'accusé de réception de notification du message date du 17 mai 2024. Cet élément devait être transmis avant le 23 mai 2024 à 17h00. Le document a été déposé sur la plateforme le 17 mai 2024.

Le candidat MOBILIER JAROZO a omis de remettre la déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner. Une demande de précisions sur le dossier de candidature a été adressée via la plateforme du profil acheteur à cette société le 17 mai 2024. L'accusé de réception de notification du message date du 17 mai 2024. Cet élément devait être transmis avant le 23 mai 2024 à 17h00. Le document a été déposé sur la plateforme le 17 mai 2024.

Le candidat EQUIP INDUS a omis de remettre la liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat. Une demande de précisions sur le dossier de candidature a été adressée via la plateforme du profil acheteur à cette société le 17 mai 2024. L'accusé de réception de notification du message date du 18 mai 2024. Cet élément devait être transmis avant le 23 mai 2024 à 17h00. Le document a été déposé sur la plateforme le 22 mai 2024.

Toutes les candidatures ont été acceptées.

B. EXAMEN DE LA RECEVABILITE DES OFFRES

Toutes les offres ont été déclarées recevables.

II. ANALYSE

A. AVANT NEGOCIATION

Le détail des analyses est joint au rapport d'analyse des offres. Sont récapitulés ci-dessous les notes obtenues par les entreprises :

SOCIETE	NOTE DU CRITERE PRIX (60)	NOTE DU CRITERE VALEUR TECHNIQUE (30)	NOTE DU CRITERE DEVELOPPEMENT DURABLE (10)	NOTE GLOBALE	CLASSEMENT
IDEA AND KO	54,99	12,00	5,50	72,49	7
SAINTE ETIENNE BUREAU MOBILIER	48,81	22,00	7,70	78,51	6
STEELCASE IDF	54,86	25,80	9,50	90,16	2
MUR DESIGN BY AMBIANCE	38,31	19,00	5,00	62,31	10
SPARK OFFICE	51,64	29,00	6,50	87,14	4

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20240702-128-2024-AU

MCV	57,25	23,80	6,00	87,05	5
B TO B MOBILIER	46,32	7,80	7,00	61,12	11
ORMEPO	50,74	28,50	8,80	88,04	3
AIN BUREAU CLASS	41,84	12,50	9,50	63,84	9
MOBILIER JAROZO	60,00	25,50	7,50	93,00	1
EQUIP INDUS	44,20	18,00	6,00	68,20	8

Au vu de ce qui précède, il apparaît que la société MOBILIER JAROZO présente l'offre économiquement la plus avantageuse pour la Communauté de Communes avec son offre de base.

B. APRES NEGOCIATION

Les trois candidats arrivés en tête du classement à l'issue du premier examen des offres ont été convoqués à des entretiens de négociation qui se sont déroulés le 07 juin 2024. A l'issue de ces entretiens, ils ont été invités à remettre une nouvelle offre au plus tard le 13 juin 2024 à 12h00.

Une analyse après négociation a donc été réalisée :

SOCIETE	NOTE DU CRITERE PRIX (60)	NOTE DU CRITERE VALEUR TECHNIQUE (30)	NOTE DU CRITERE DEVELOPPEMENT DURABLE (10)	NOTE GLOBALE	CLASSEMENT
IDEA AND KO	52,07	12,00	5,50	69,57	7
SAINT ETIENNE BUREAU MOBILIER	46,22	22,00	7,70	75,92	6
STEELCASE IDF	52,86	25,80	9,50	88,16	2
MUR DESIGN BY AMBIANCE	36,28	19,00	5,00	60,28	10
SPARK OFFICE	48,91	29,00	6,50	84,41	4
MCV	54,21	23,80	6,00	84,01	5
B TO B MOBILIER	43,86	7,80	7,00	58,66	11

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240702-128-2024-AU

Accusé certifié exécutoire
Page 6 sur 7

Réception par le préfet : 02/07/2024

ORMEPO	48,05	28,50	8,80	85,35	3
AIN BUREAU CLASS	39,62	12,50	9,50	61,62	9
MOBILIER JAROZO	60,00	25,50	7,50	93,00	1
EQUIP INDUS	41,85	18,00	6,00	65,85	8

Au vu de ce qui précède, il apparaît que la société MOBILIER JAROZO présente l'offre économiquement la plus avantageuse pour la Communauté de Communes avec son offre de base après négociations.

Il est donc proposé de retenir :

- L'offre de la société **MOBILIER JAROZO**, dont le siège social est à CIVENS (42110), 350 Rue de l'industrie, pour un montant de 59 650,00 € HT après négociations.

A FEURS (Loire),
Le 1^{er} juillet 2024

Le Président
Pierre **VERICEL**

Par délégation,
Le Responsable des Services Finances et Juridique
Jean-Marc HONORE

Signé électroniquement par :
Jean-Marc HONORE
Le 01/07/2024 16:48

Consultation n°: 2024FOUR0004

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240702-128-2024-AU

Accusé certifié exécutoire
Page 7 sur 7

Réception par le préfet : 02/07/2024